

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2023_007

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 mars 2023

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 9
de Votants 13

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Frais de déplacement des agents recenseurs

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, GASSEND Christian

Absents : Virginie PAGANI

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine, GORSKI Marc par BARDET Michel, HEYNDRICKX Kris par ROUSSELET Jean-Louis, CARLAVAN Lydie par ESMIOL-PAUL Bénédicte

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Marie MARTIN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Le recensement de la population a été réalisé entre le 19 janvier 2023 et le 18 février 2023 et Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 septembre 2022 avait décidé d'attribuer un forfait de 50 € pour les frais de déplacement.

Toutefois, compte-tenu de l'augmentation du prix des carburants et de l'importance des déplacements réalisés par les agents recenseurs pour mener à bien leur mission avec sérieux, Monsieur le Maire propose de revoir ce forfait et de le fixer à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide que la collectivité versera un forfait de 150 € pour les frais de déplacement.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Jean-Marie MARTIN

